

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

mercredi 15 juin 2021 à 20h00

Convocation en date du 10 juin 2021 :

Présents : Mmes et Mrs. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, M. CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline, LOLLIOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absents excusés : Mme JACQUET Sylvie, M. GROJEAN Olivier donne procuration à M. CECINAS Quentin

Secrétaire de séance : Mr LOLLIOT Jean Pierre

Asseseurs : Mme GINDRE Dorine, Mr MERCET Daniel

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 20h16

I. Démission de la 2^{ème} adjointe

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet qui a accepté la démission de Sylvie JACQUET de son poste de 2^{ème} adjointe et qui ne conservera pas son mandat de conseillère municipale.

II. Vote du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit au maximum quatre postes.

Le Maire propose le maintien de 3 postes d'adjoints et procède à un vote à main levée pour valider ce nombre.

Nombre de voix :

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	1
------	----	--------	---	------------	---

III. Pouvoir à la vacance du poste

Le maire rappelle à son conseil les différentes solutions applicables :

✓ Soit la procédure de « droit commun »

Le 3^{ème} adjoint gagnera automatiquement un rang, et le conseil municipal élira un nouvel adjoint au dernier poste vacant.

✓ Soit la procédure prévue par le dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du CGCT

Le 3^{ème} adjoint conservera son rang, et le conseil municipal élira un nouvel adjoint au poste laissé vacant par Madame Sylvie JACQUET

Après discussions, M. le Maire propose d'élire un(e) nouveau(elle) adjoint(e) au poste (2^{ème} adjoint) laissé vacant par Madame Sylvie JACQUET et procède à un vote à main levée pour valider le poste.

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. [Election du 2^{ème} adjoint \(e\)](#)

Après un appel à candidature, le Maire propose Madame Virginie RACLOT au poste de 2^{ème} adjoint. Le vote se déroule à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Premier tour de scrutin :

A obtenu :

- M^{me} Virginie RACLOT : 14 (quatorze) voix.

- M^{me} Virginie RACLOT, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé **2^{ème} adjointe** au maire et a été immédiatement installée.

V. [Vote des taux d'indemnité de la nouvelle 2^{ème} adjointe](#)

Le Maire rappelle à son conseil les indemnités votées pour les adjoints quel que soit leur rang en début de mandat : 90 % de l'indemnité maximale (soit 8,91 % de l'indice 1027 = 375,55 par mois).

Vote pour maintenir les indemnités de Mme RACLOT Virginie en sa qualité de 2^{ème} adjointe votées tel qu'en début de mandat.

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---